



VILLE DE BRY-SUR-MARNE
Moult viel que Paris

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES LES ESCAL'LOISIRS 2024/2025



Activités de 16h30 à 18h pour les enfants scolarisés
en écoles publiques élémentaires de Bry-sur-Marne

Principe : 1 activité obligatoirement différente par période
(Soit 10 à 12 séances environ) - 1 seule séance hebdomadaire par enfant

⇒ 1^{ère} période : Du lundi 16 septembre au vendredi 20 décembre 2024

⇒ 2^{ème} période : Du lundi 6 janvier au vendredi 11 avril 2025

⇒ 3^{ème} période : Du lundi 28 avril au vendredi 4 juillet 2025

Facturation :

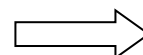
Les activités sont facturées mensuellement par la ville avec les autres prestations (accueil du matin, restauration scolaire, centre de loisirs, crèches, centres de vacances,...). Les activités sont facturées au titre des accueils du soir et le taux d'effort est applicable.

TOUTE INSCRIPTION ENGAGE LA FAMILLE À PAYER CHAQUE PÉRIODE COMPLÈTE D'ACTIVITÉ.

ACTIVITÉS PROPOSÉES ET NOMBRES DE PLACES (Attention places limitées)

ECOLE	JOUR	DISCIPLINES	CLASSES CONCERNEES	NOMBRE DE PLACES		
				1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre
L. DAGUERRE	Lundi	Théâtre	CE2 - CM1 - CM2			10
		Echecs	CM1-CM2		10	
	Mardi	Initiation multisports	CP - CE1	7		7
		Jeux d'adresse et de précision	CP - CE2	7	7	
		Dessin / Peinture	CP-CE1 - CE2	8	8	8
		Gymnastique / Acrosport	CE2 - CM1			7
		BMX	CM1 - CM2			10
		Jeux d'opposition	CP - CE1		7	
	Jeudi	Eveil gymnique	CP - CE1			7
		Sports collectifs	CE2 - CM1	7	7	
		Equitation	CM1/CM2	8	8	8
		Sports de raquettes	CM1 - CM2		8	
		Arts du cirque	CM1 - CM2	8		
	Vendredi	Arts du cirque	CM1 - CM2		7	
		Tennis	CE1 - CE2	8	8	8
		Théâtre	CE2 - CM1 - CM2	10		

Bulletin d'inscription au verso





VILLE DE BRY-SUR-MARNE
Moult viel que Paris

BULLETIN D'INSCRIPTION AUX ESCAL'LOISIRS 2024/2025

BULLETIN À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT EN MAIRIE AVANT LE 31 JUILLET 2024

Enfant : Nom/Prénom : Né(e) le :

Ecole : Niveau :

Activités choisies : 1^{ère} période : 2^{ème} période : 3^{ème} période :

Responsable légal 1 de l'enfant : Nom/Prénom :

Tél. Dom. : Tél. Portable : Mail :

Responsable légal 2 de l'enfant : Nom/Prénom :

Tél. Dom. : Tél. Portable : Mail :

Personnes à contacter en cas d'urgence si vous n'êtes pas joignable :

Noms/tél :

L'enfant a-t-il un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ? Oui Non

(Merci de fournir un double du médicament faute de quoi l'enfant ne pourra pas participer aux activités des escal loisirs).

Avez-vous besoin d'une autorisation de sortie ? (Enfant rentrant seul du lieu de l'activité ou de l'école) Oui Non
(si oui elle vous sera transmise par mail dès retour du bulletin d'inscription).

Attention :

- l'inscription n'est définitive que si la famille n'est pas en situation d'impayés envers la ville
- toute inscription engage la famille à payer chaque période complète d'activité.
- Si vous n'êtes pas contactés par la ville suite au dépôt de ce bulletin d'inscription, vous pouvez considérer que vos demandes d'inscriptions ont bien été prises en compte par nos services.

Les prises de vue :

J'autorise les Escal'Loisirs à réaliser des photos ou des enregistrements audios ou vidéos sur lesquels peut apparaître mon enfant. Ces photos et ces enregistrements pourront être utilisés par la Ville de Bry-sur-Marne pour ses différents supports de communication à destination du public, sans contrepartie financière, pour tout document non commercialisé : journal municipal « La Vie à Bry », journal interne, site internet www.brysurmarne.fr, réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn), guide pratique, guide des loisirs, affiches, flyers, et tout autre support. Les photographies, enregistrements audios ou vidéos ne seront ni communiqués à d'autres personnes, ni vendus, ni utilisés à d'autres usages. Je reconnais que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à la vie privée de mon enfant et ne sont pas de nature à nuire ou à causer un quelconque préjudice. Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment en avisant le service Communication par courrier recommandé à l'adresse suivante : 1 Grande rue Charles de Gaulle 94360 Bry-sur-Marne.

Oui

Non

Responsabilité de la commune en cas d'accident : La responsabilité de la Commune ne peut être engagée qu'à partir du moment où l'enfant est pris en charge par un intervenant à l'école.

En cas d'urgence : j'autorise le médecin consulté à faire pratiquer les interventions nécessaires.

Date :

Signature d'un ou des responsables légaux :

Informations concernant le traitement des données à caractère personnel

Dans le cadre de leurs missions et de leurs activités de service public, les services municipaux, placés sous l'autorité du Maire (responsable de traitement), peuvent avoir besoin de données à caractère personnel des usagers. Il s'agit d'informations qui permettent de les identifier ou de les rendre identifiables, comme leurs nom et prénoms. Pour veiller sur ces données et le respect de la réglementation qui encadre leur utilisation, Monsieur Le Maire a désigné au sein de la Commune un délégué à la protection des données qui peut être contacté à l'adresse suivante : Commune de Bry-Sur-Marne – 1, grande rue Charles de Gaulle – 94360 Bry-sur-Marne.

Dans le cadre de ses activités, la Ville met en œuvre les traitements de données à caractère personnel.

Toute personne concernée par ces traitements dispose d'un droit d'accès à ses données personnelles, et, le cas échéant, d'un droit de rectification ou d'effacement, d'un droit d'opposition, voire d'un droit à la limitation du traitement ou à la portabilité de ses données.

Vous pouvez les exercer en contactant le délégué à la protection des données par courriel à dpo@bry94.fr ou par courrier postal à Mairie de Bry-sur-Marne – à l'attention du Délégué à la protection des données – 1, Grande rue Charles de Gaulle – 94360 Bry-sur-Marne.

Pour de plus amples informations sur votre traitement : www.brysurmarne.fr